



TENNIS DE TABLE

Adhésion 2023-2024
Septembre 2023 – Juin 2024

INSCRIPTION :

- 1ere inscription
- Renouvellement

L'inscription comprend : la cotisation omnisports (20 €) + la cotisation section + la licence fédérale

MODE DE RÈGLEMENT :

- Chèque bancaire (maximum : 3 chèques)
- Espèces chèques ANCV
- Coupons sport Autre :

DÉTAIL DU RÈGLEMENT :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

	Gennevillois	Extérieurs
<input type="checkbox"/> Toute catégories	190 €	210€

REDUCTION : €

MONTANT A RÉGLER : €

Document à fournir : Certificat médical ou Questionnaire Santé / Photo d'identité / Justificatif de domicile (Tout dossier incomplet ne sera pas accepté)

LE CERTIFICAT MÉDICAL EST OBLIGATOIRE (valable 3 ans).

IL DOIT MENTIONNER QUE VOUS ÊTES **APTE À LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE**. IL DOIT ÊTRE **REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION**.

Nom : **Prénom :** **Sexe :** F M

Date de naissance : **Nationalité :**

Adresse postale :

Complément d'adresse :

Code Postal : **VILLE :**

Tel fixe : **Tel portable :** **Tel professionnel :**

Adresse e-mail : (obligatoire et en majuscule)@.....

POUR LES MINEURS : Mention manuscrite du représentant légal autorisant la pratique de Tennis de table

Représentant légal 1 - Nom : Prénom : Téléphone :

Représentant légal 2 - Nom : Prénom : Téléphone :

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux partenaires du CSMG : OUI NON

J'autorise le CSMG à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos : OUI NON

NOTE D'INFORMATION Après inscription, aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison, sauf avis médical contraire.

Je déclare adhérer au Club Sportif Multisports Gennevillois, et demande à être sur la liste de ses membres, et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du club.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Fiche adhérent n°.....

Créée ou réactualisée le

Carte délivrée le

Observations

Date de l'inscription :

Signature de l'adhérent (ou de son représentant légal) :

1
PHOTO

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE

Le CSMG vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accidents ».

Le CSMG vous informe de votre droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art.32.6°, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.